



RAPPORT ANNUEL 2025

**PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

SOMMAIRE

PARTIE 1 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS	3
Le territoire	3
Evolution de la population	4
Le financement du SPPGD	4
L'équipe qui compose le service public de prévention et de gestion des déchets	5
PARTIE 2 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	6
Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	6
Compostage	7
Etudes de la composition des poubelles	8
PARTIE 3 : DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SPPGD	10
Nos prestataires	10
Tonnages déchets collectés en porte à porte : OMR et déchets recyclables	11
Tonnages collectés en point d'apport volontaire : verre et textile	11
PARTIE 4 : LES DÉCHÈTERIES	12
Présentation	12
Quantité de déchets apportés en déchèteries	12
Les éco-organismes partenaires	13
PARTIE 5 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SPPGD	15
Les emballages	15
Les déchets apportés en déchèteries	15
Les ordures ménagères résiduelles	16
PARTIE 7 : INDICATEURS - UTILISATION DU SERVICE PAR LES USAGERS	17
Nombre de bacs OMr affectés au 31/12/N	17
Nombre de levées OMr réalisées dans l'année par les usagers « Particuliers »	17
Utilisation des déchèteries en 2025	18
PARTIE 6 : ÉLÉMENTS FINANCIERS	19
Répartition des dépenses de fonctionnement	19
Répartition des recettes de fonctionnement	20
Balance financière du service	20
CONCLUSION	23
Récapitulatif des quantités de déchets collectés sur le territoire	23
ANNEXES	24

PARTIE 1 : FONCTIONNEMENT DU SERVICE

DÉCHETS MÉNAGERS

Le territoire

La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) est née le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion de deux collectivités : Evrecy Orne Odon et Vallée de l'Orne.

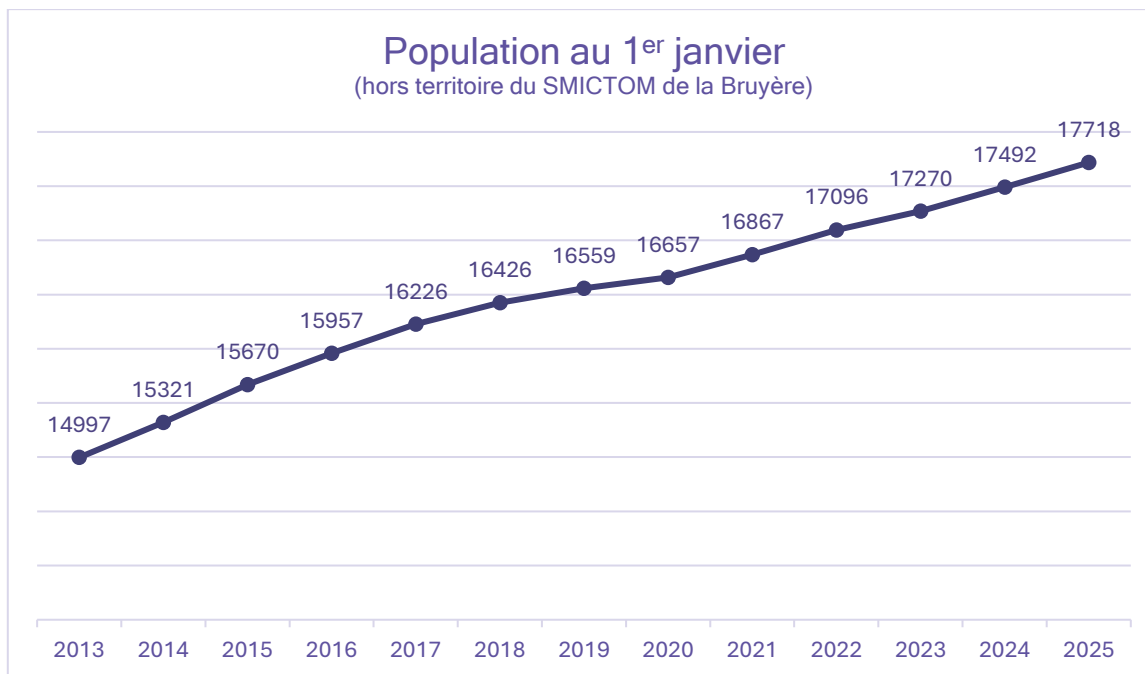
La communauté de communes est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur les 19 communes de l'ancienne communauté de communes Evrecy Orne Odon : Amayé-sur-Orne, Avenay, Baron-sur-Odon, Bougy, La Caine, Esquay-Notre-Dame, Evrecy, Feuguerolles Bully, Fontaine-Etoupefour, Gavrus, Grainville-sur-Odon, Maizet, Maltot, Mondrainville, Montigny, Préaux-Bocage, Sainte-Honorine-du-Fay, Vacognes-Neuilly, Vieux.

La compétence collecte et traitement des déchets des 3 communes restantes est déléguée au SMICTOM de la Bruyère : Fontenay-le-Marmion, Laize-Clinchamps, Saint-Martin-de-May (commune nouvelle créée au 1^{er} janvier 2025 suite à la fusion des communes de Saint-Martin-de-Fontenay et de May-sur-Orne).



Evolution de la population

La population du territoire compétent est de 17 718 habitants au 1^{er} janvier 2025¹. Soit une augmentation entre 2013 et 2025 de 18 %.



Le financement du SPPGD

En 2013, la Communauté de communes Évreux Orne Odon a mis en place la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi ou RI) pour financer le service de gestion des déchets ménagers. Contrairement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), intégrée à la taxe foncière, la RI est facturée directement aux usagers.

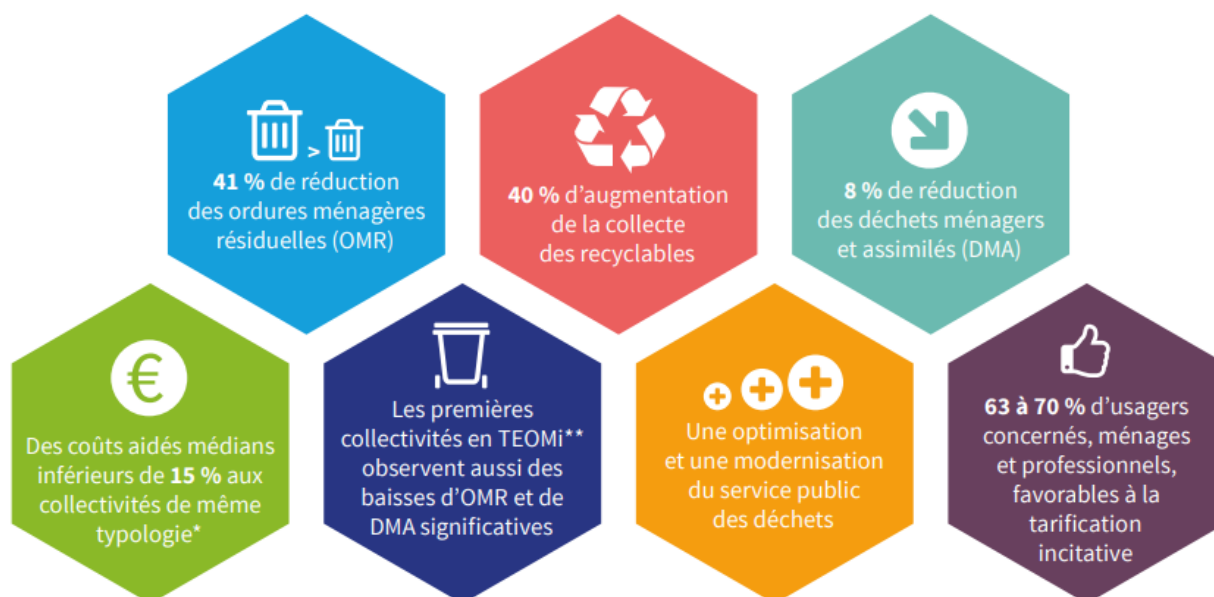
Le principe de la redevance incitative repose sur la responsabilisation des habitants : le montant payé varie en fonction du volume du bac d'ordures ménagères résiduelles et du nombre de levées effectuées. Chaque bac est équipé d'une puce électronique permettant de comptabiliser ces levées.

Le forfait comprend plusieurs services : la collecte des ordures ménagères résiduelles (avec 18 levées incluses), la collecte des emballages recyclables, l'accès aux déchèteries, le vidage des colonnes à verre, ainsi que les frais de traitement des déchets et de gestion administrative.

Qualifiée d'« incitative », cette redevance vise à encourager le tri sélectif et la réduction des déchets. Les collectivités ayant adopté une tarification incitative enregistrent de meilleurs résultats que celles restées en TEOM. À titre d'exemple, en Normandie, la production moyenne d'ordures ménagères résiduelles était de 148 kg par habitant en 2019, contre 246 kg dans les collectivités en TEOM.

¹ Source : Population municipale INSEE 2025

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV). Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de Normandie prévoit ainsi qu'en 2025, 30 % de la population régionale soit couverte par une tarification incitative. Élaboré par la Région Normandie, ce plan fixe des objectifs et des actions tenant compte des spécificités du territoire, notamment en matière d'économie circulaire.



* pour des collectivités collectant moins de 135 kg par an et par habitant d'ordures ménagères résiduelles en 2014
 ** Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

L'équipe qui compose le service public de prévention et de gestion des déchets

6 agents composent le service :

- 3 agents administratifs : 1 responsable de pôle, deux agents d'accueil / administratif
- 3 agents techniques : 1 chef d'équipe et 2 agents de déchèteries.

Le 1^{er} juillet 2025, le service public de prévention et de gestion des déchets est passé de statut de Service Public Administratif (SPA) au statut de **Service Public Industriel et Commercial (SPIC)**. Il s'agit d'une obligation pour les services publics financés par des redevances.

PARTIE 2 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

La communauté de communes est adhérente au Syndicat de Valorisation et d'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC) à qui elle délègue la compétence traitement des déchets. Le Syvedac a également une mission de prévention et de sensibilisation (réduction des déchets, compostage, animations auprès du grand public et des scolaires, etc.).

Engagé dans la prévention des déchets depuis 2011, le Syvedac a élaboré et déployé deux programmes locaux de prévention des déchets successifs entre 2010 et 2022 qui portaient sur les ordures ménagères et assimilés, ainsi que sur les déchets occasionnels déposés en déchèteries et les tout-venants collectés par le service public.

Le Syvedac poursuit ses ambitions. Le nouveau programme local de prévention des déchets et assimilés s'étend sur la période 2024-2030 avec un objectif ambitieux de réduction : -6% de la production de DMA entre 2022 et 2030, soit 37 kg de déchets évités par habitant d'ici 2030 à l'échelle du Syvedac.

Le PLPDMA comprend 9 grands axes de prévention décomposés en diverses actions spécifiques avec des objectifs quantifiés et des indicateurs de suivi.

Axe 1	Être exemplaire en matière de prévention des déchets
Axe 2	Communication et sensibilisation
Axe 3	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
Axe 4	Lutter contre le gaspillage alimentaire
Axe 5	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
Axe 6	Augmenter la durée de vie des produits
Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
Axe 8	Réduire les déchets des entreprises
Axe 9	Fixer des objectifs de valorisation

Compostage

La collectivité est engagée dans une politique de tri à la source des déchets alimentaires. Elle met à disposition des usagers des composteurs en bois de 400L ou 800L ainsi que des bioseaux.

- Fabricant au 1er avril 2025 : SOLUBIO
- Participation de l'utilisateur en 2025 : 30 €

Une session d'information est dispensée avant chaque distribution.

2 839 composteurs individuels ou partagés ont été distribués depuis 2012.

1) Compostage individuel : nombre de composteurs distribués par commune en 2025

Commune	Nombre de composteurs distribués
AMAYE SUR ORNE	13
AVENAY	4
BARON SUR ODON	11
BOUGY	2
ESQUAY NOTRE DAME	15
EVRECY	33
FEUGUEROLLES BULLY	14
FONTAINE ETOUPEFOUR	32
GAVRUS	3
GRAINVILLE SUR ODON	10
LA CAINE	1
MAIZET	5
MALTOT	15
MONDRAINVILLE	7
PREAUX BOCAGE	4
STE HONORINE DU FAY	15
VACOGNES NEUILLY	4
VIEUX	11
TOTAL	199

2) Compostage partagé et de quartier

Depuis 2024 la collectivité met en place sur les communes volontaires des sites de compostage de quartier. 2 nouveaux sites ont été installés en 2025 sur les communes de Sainte-Honorine-du-Fay et de Feuguerolles-Bully. 3 établissements privés ont également installé des composteurs au sein de leur structure : la MFR de Maltot, l'ITEP Vallée de l'Odon, et l'association Verger de sauvegarde Yves Fournière.

Etudes de la composition des poubelles

1) Poubelle ordures ménagères

AUTOPSIE DE LA POUBELLE GRISE D'UN HABITANT DU TERRITOIRE DE VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON

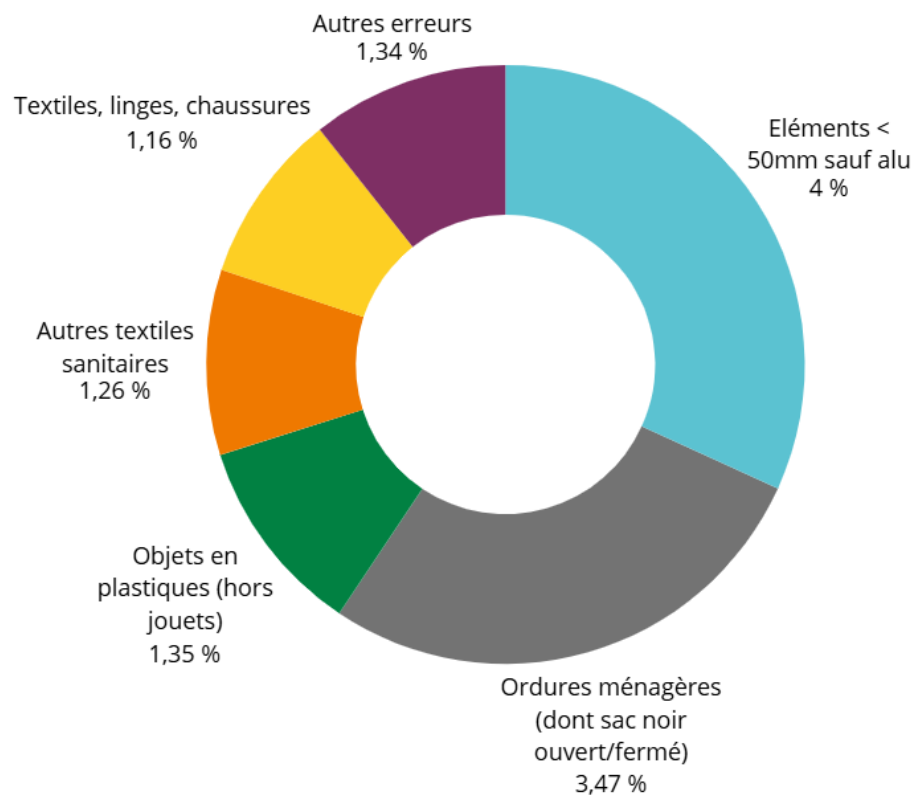
(RÉPARTITION PAR FLUX DE DÉCHETS ÉVITABLES EN KILOGRAMME)



* Caractérisations effectuées sur 2 échantillons en novembre 2025. Tonnages de référence : 2024.

2) Poubelle des emballages secs (hors verre)

Une caractérisation a été réalisée en avril 2025 sur 3 échantillons de 35 kg chacun. Sur cette étude, 12,58 % des déchets n'étaient pas conforme au tri en vigueur. Voici la répartition des erreurs de tri :



Ces résultats ne sont pas représentatifs de la qualité du tri sur l'ensemble du territoire (nombre d'échantillons faible et les résultats du graphique sont des moyennes).

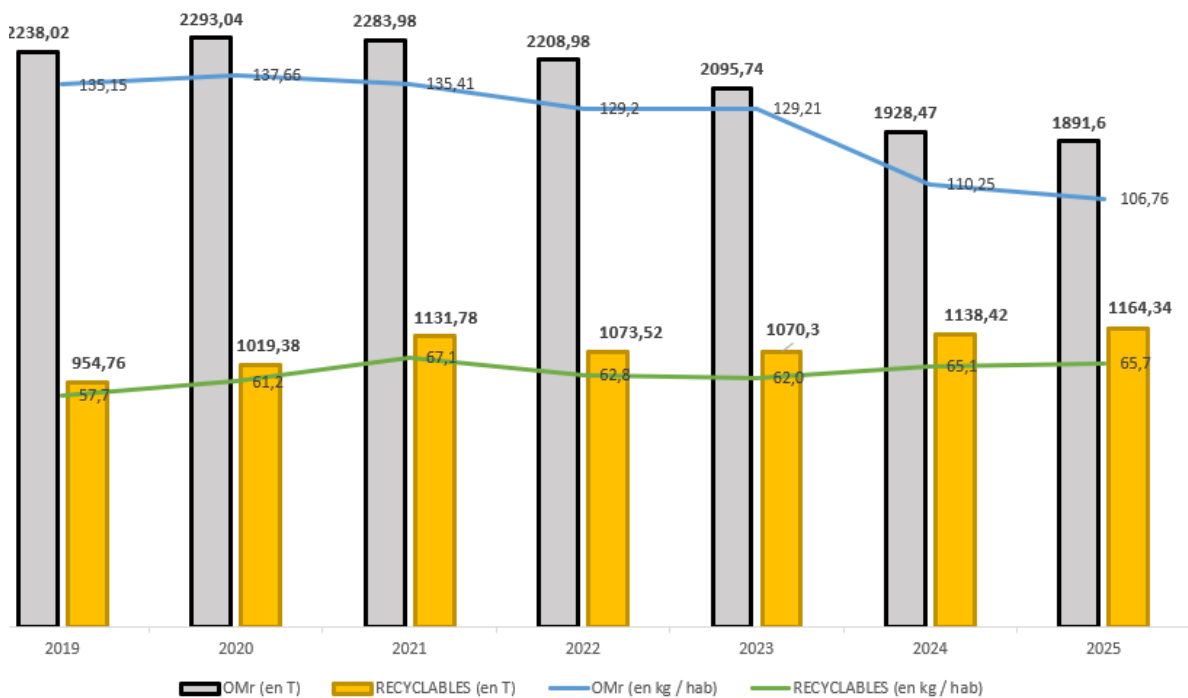
PARTIE 3 : DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SPPGD

Nos prestataires

LOT	PRESTATAIRE	TYPE DE MATERIAUX
Lot 1	Derichebourg	Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers
Lot 2	SEP Valorisation	Collecte du verre en apport volontaire
Lot 5	TRIADIS Services	Transport et traitement des déchets diffus spécifiques des déchèteries
Lot 6	SEP Valorisation	Transport et traitement des résidus de jardin et du bois des déchèteries
Lot 7	SEP Valorisation	Transport et traitement des inertes et des déchets occasionnels des déchèteries
Lot 8	PASSENAUD (LE FEUVRIER)	Transport et valorisation de la ferraille des déchèteries
Lot 9	REVIVAL- DERICHEBOURG	Transport du carton des déchèteries

Tonnages déchets collectés en porte à porte : OMR et déchets recyclables

1) Quantités collectées (hors colonnes d'apport volontaire) :



2) Erreurs de tri

Pour les 19 communes du territoire, parmi les 1 175,06 T collectés, **la quantité d'erreurs de tri présentes dans les bacs jaunes et les points d'apport volontaire (PAV) en 2025 est de 303,17 T (soit 25,8 %)**. Au centre de tri, les erreurs de tri sont mises de côté, transportées puis incinérées. Cela génère des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Entre avril 2020 et février 2026, les emballages sont triés par le centre de tri Suez Generis situé près de Saint-Brieuc. Depuis février 2026, les emballages sont apportés au nouveau centre de tri de la région Normandie, Normantri, situé à Colombelles.

Tonnages collectés en point d'apport volontaire : verre et textile

1) Collecte du verre

L'entreprise SEP Valorisation a collecté 657,66 tonnes de verre en 2025, soit environ 37 kg par habitant (contre 38 kg/hab en 2024).

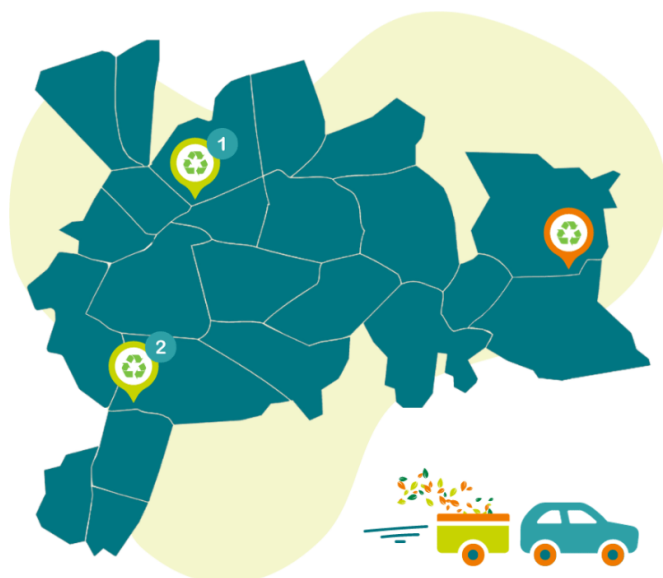
2) Collecte du textile

L'association La Bacer du Pré-Bocage a collecté en 2025 102,90 tonnes de textile dans les bornes d'apport volontaire (Voir Annexe 1).

PARTIE 4 : LES DÉCHÈTERIES

Présentation

Deux déchèteries sont présentes sur le territoire de la compétence de la CCVOO, elles sont situées sur les communes de Baron-sur-Odon et de Sainte-Honorine-du-Fay. Les horaires des déchèteries sont visibles en annexe.



Les déchèteries



1 | Déchèterie de Baron-sur-Odon
Route Départementale 8
14210 Baron-sur-Odon



2 | Déchèterie de Sainte-Honorine-du-Fay
Route Départementale 36
14210 Sainte-Honorine-du-Fay



Déchèterie Saint-martin-de-fontenay
Cd 132 A
14320 Saint-Martin-de-Fontenay



Quantité de déchets apportés en déchèteries

1) *Récapitulatif des quantités de déchets collectés par déchèterie (en tonnes) :*

	Baron-sur-Odon	
	2024	2025
Non valorisable		
Tout-venant	536,42	638,14
Bois		
Classes A et B	205,46	231,22
Carton	76	56,48
Gravat	680,55	724,64
Résidu de jardin	1653,74	1550,6
Ferraille	123,76	133,78
DEEE*	91,32	107,10
DDM**	34,43	33,30
Piles	1,49	0,76
Ameublement		
Jouets + ABJ*** > 80 cm	245,24	257,98
Réemploi	0,17	0,73
Plâtre	5,1	40,66
Jouet + ABJ < 80 cm	1,034	2,54
Huissierie	5,884	9,72
ASL****		4,47
Total	3660,594	3792,115

	Sainte-Honorine-du-Fay	
	2024	2025
Non valorisable		
Tout-venant	300,76	231,04
Bois		
Classes A et B	154,1	127,64
Carton	38	56,478
Gravat	386,15	326
Résidu de jardin	1066,66	955,29
Ferraille	76,06	65,96
DEEE*	55,12	53,82
DDM**	21,51	20,94
	0,50	0,53
Ameublement		
Jouets + ABJ*** > 80 cm	125,7	126,7
Réemploi	3,385	1,665
Plâtre	6,46	24,88
Jouet + ABJ < 80 cm	1,63	1,48
Huissierie	3,406	7,72
ASL****		3,09
Total	2239,44	2003,23

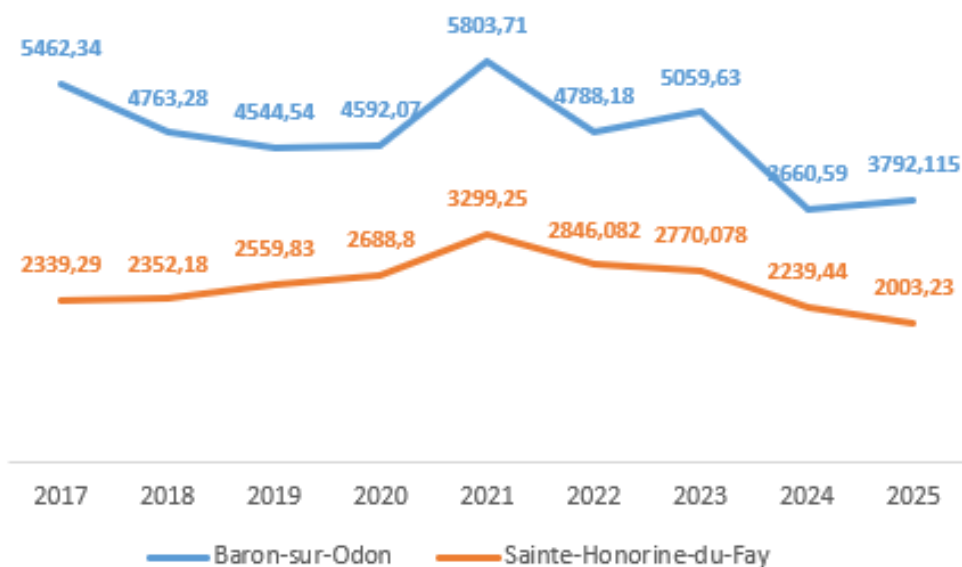
* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** Déchets Dangereux des Ménages

*** Articles de bricolage et de jardin

**** Articles de sport et de loisirs

2) Evolution des déchets collectés en déchèterie entre 2017 et 2025 :



Les éco-organismes partenaires

Les éco-organismes sont des structures en charge de récolter l'écocontribution ou l'écotaxe des objets mis sur le marché. Cette somme sert ensuite à financer la collecte et le traitement de ces déchets une fois qu'ils sont apportés en déchèterie.

Les éco-organismes en contrat avec la collectivité au 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

Flux	Eco-organisme
Plâtre	
Ameublement	
Inertes / gravats	
Jouet + ABJ < 80 cm	

ASL	
DEEE	
Déchets dangereux	

PARTIE 5 : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR LE SPPGD

Les emballages ménagers



Données Syvedac - Année 2020

Les taux de valorisation des emballages en 2025 sont détaillés en annexe.

Les déchets apportés en déchèteries

FLUX	PRESTATAIRE TRAITEMENT	SITE DE TRAITEMENT	TYPE TRAITEMENT
Non valorisable (tout-venant)	Veolia	Valambray (14)	100% enfouissement
Ameublement	SAS Les Champs Jouault	Cuves (50)	Enfouissement Valorisation matière Recyclage
Ferraille	Passenaud	Flers (61)	100 % recyclage
Bois	Linex panneaux	Allouville Bellefosse (76)	100 % recyclage
Inertes / gravats	SMC	Feuguerolles-Bully (14)	100 % recyclage
Carton	Véolia Recyclage	Giberville (14)	100 % recyclage
Piles	Paprec D3E	Cestas (33)	Récupération métaux
Déchets diffus spécifiques (DDS)	SAFE ORTEC SEREP	Amneville (57) Villers-Bretonneux (80) Le Havre (76)	Incinération Traitement physico-chimique
Résidus de jardin	SEP Valorisation	Fontaine-Etoupefour (14)	100 % compostage

Gros électroménager hors froid	Revival	Rocquancourt (14)	Selon les matériaux triés : Recyclage Valorisation énergétique / matière Enfouissement
Gros électroménager froid	TRIADE Electronique	Saint Sylvain d'Anjou (49)	
Petits appareils Ecrans / écrans plats	Galloo	Vernouillet (28)	
Lampes	Remondis DD	Allonne (60)	



Les ordures ménagères résiduelles

Les OMr sont incinérées à l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de la SIRAC à Colombelles.

L'incinération consiste à brûler des déchets dans des fours à haute température : 1 200°C environ. Cela réduit 90 % du volume des déchets et 70 % de leur poids. L'incinération est génératrice de sous-produits tels que les mâchefers, les cendres et les boues. Après incinération, il reste environ 25% du poids initial des déchets. Si les mâchefers peuvent être valorisés (utilisation en sous-couche routière par exemple), les cendres et boues, issus des gaz de combustion, sont toxiques et doivent être envoyées en ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux) à Argences (14).

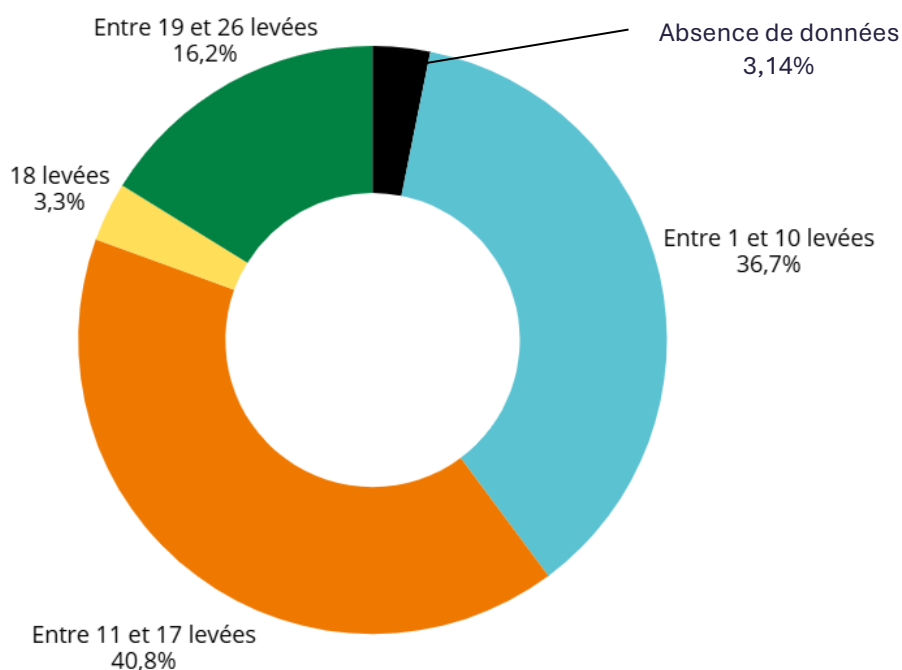
PARTIE 7 : INDICATEURS - UTILISATION DU SERVICE PAR LES USAGERS

Nombre de bacs OMr affectés au 31/12/N

LITRAGE	2022	2023	2024	2025
80L	2612	2760	2933	2987
120L	2760	2693	2725	2764
180L	1012	953	924	895
240L	392	329	285	279
360L	49	46	46	44
660L	247	139	142	144
TOTAL	7072	6920	7055	7133

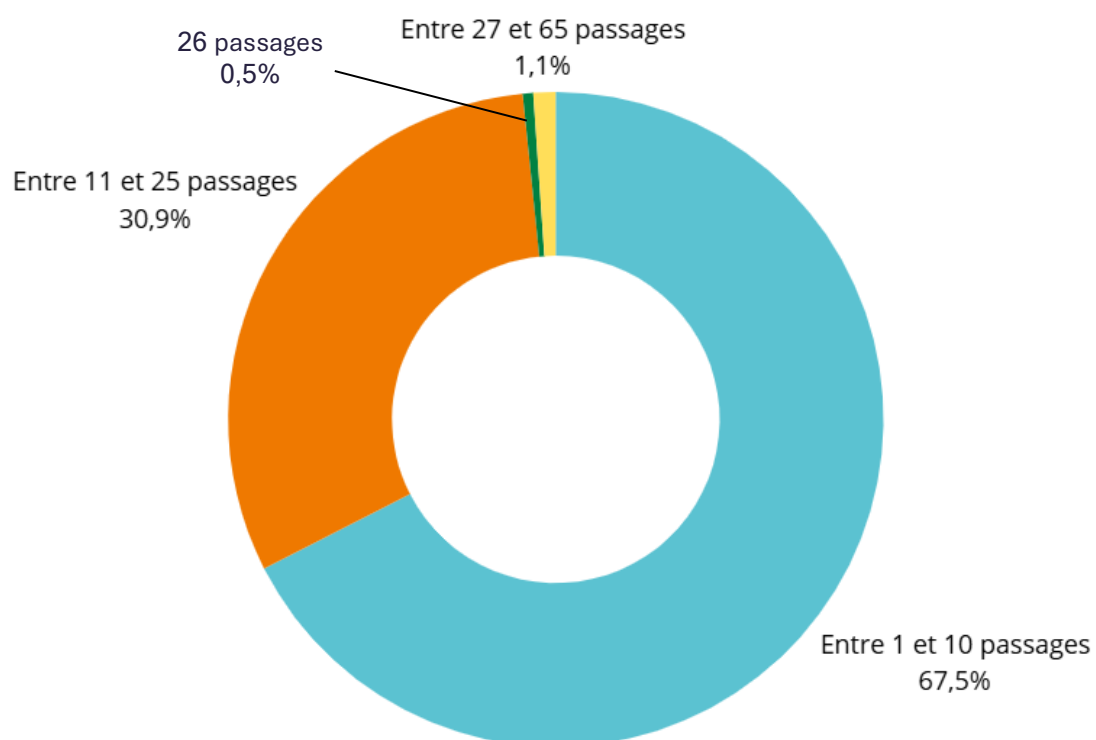
Nombre de levées OMr réalisées dans l'année par les usagers

« Particuliers »



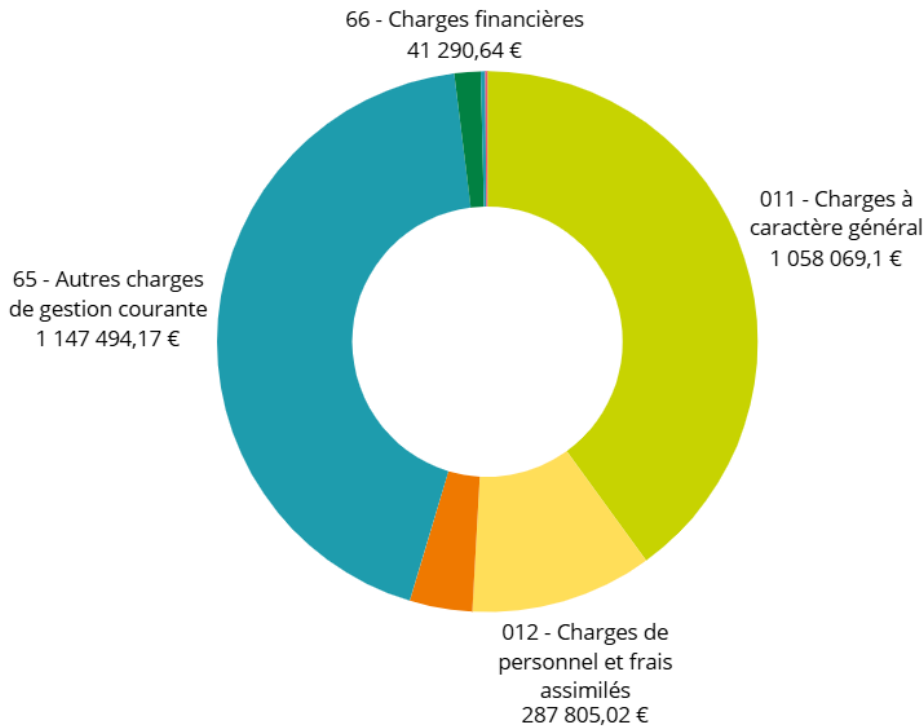
Utilisation des déchèteries en 2025

Une barrière d'accès avec QR code a été installée sur chaque site en mai 2024. 6 301 usagers « Particuliers » sont allés à la déchèterie de Baron-sur-Odon ou Sainte-Honorine-du-Fay au moins 1 fois dans l'année. 1 028 usagers ne sont jamais allés en déchèterie sur l'année, soit 14 %. Le forfait de la redevance incitative inclut 26 passages « pré-payés ». Les passages supplémentaires sont payants.



PARTIE 6 : ÉLÉMENTS FINANCIERS

Répartition des dépenses de fonctionnement

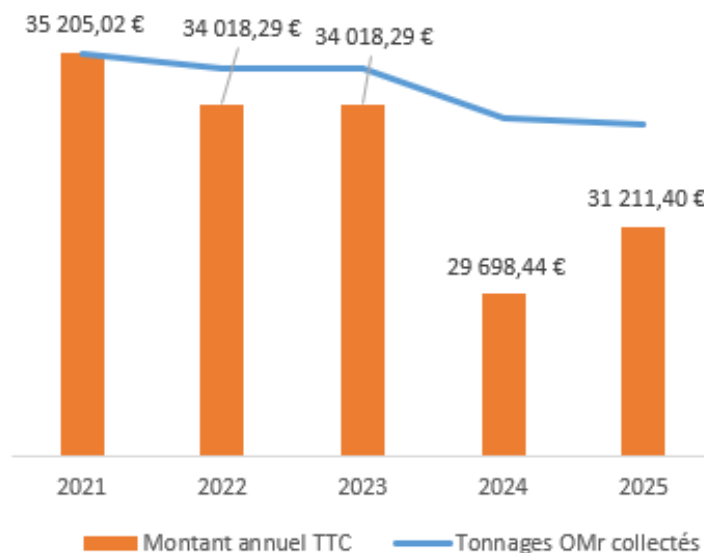


Les charges générales comprennent principalement les prestations de service (collecte et traitement des déchets collectés sur le territoire).

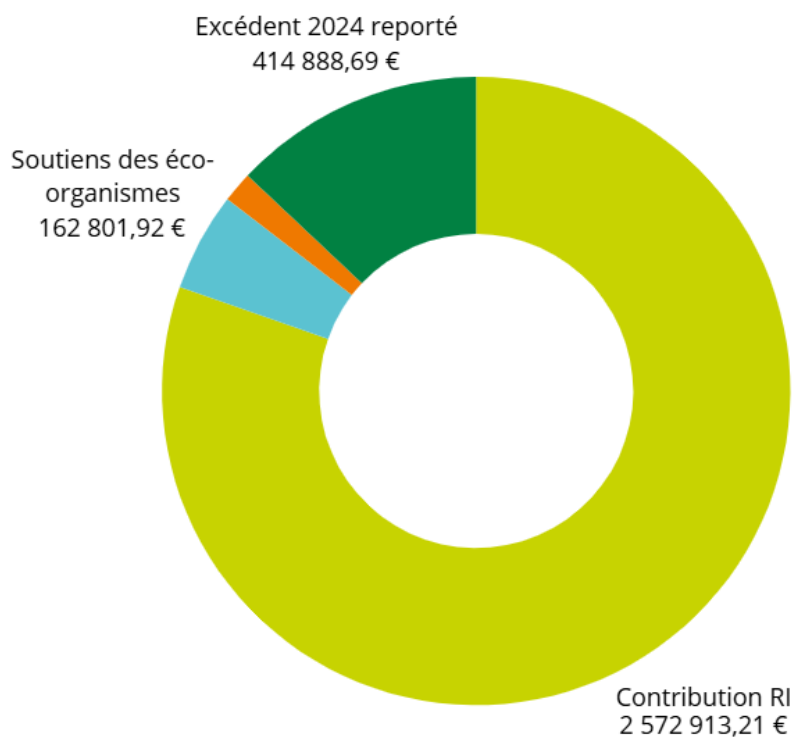
Les autres charges de gestion comprennent principalement les contributions aux deux syndicats :

- **Smictom de la Bruyère** : collecte et traitement des déchets de 3 communes (8 669 habitants) pour 828 210,00 € (coût à l'habitant et selon le niveau de service rendu) ;
- **Syvedac** : incinération des OMr pour 224 722,08 € (coût à la tonne d'OMr incinérées).

Dont TGAP sur l'incinération : 31 211,40 € (passe de 14 € en 2024 à 15 € la tonne en 2025)



Répartition des recettes de fonctionnement



Les soutiens des éco-organismes comprennent pour 68 204,85 € le **solde du tri** (recettes issues de la vente des matériaux – coût du tri des emballages et cartons).

Balance financière du service

Section de fonctionnement	
Dépenses	2 644 635,61 €
Recettes	3 201 058,78 €
Résultat section fonctionnement	+ 556 423,17 €
Section d'investissement	
Dépenses	135 650,82 €
Recettes	270 061,97 €
Résultat section investissement	+ 134 411,81 €
Résultat net	+ 690 834,98 €

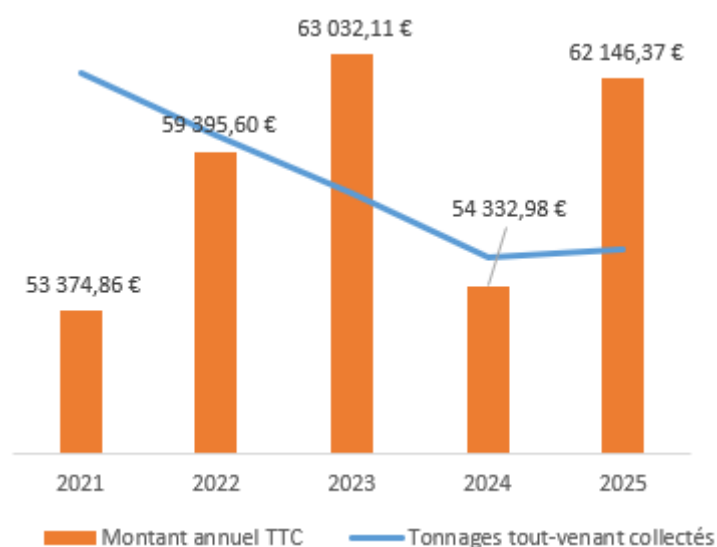
Coûts de transport et de traitement des principaux déchets des déchèteries

Flux	Montant TTC 2024	Montant TTC 2025
Cartons	8 045,18 €	6 969,40 €
Gravats/inertes	21 573,72 €	19 918,88 €
Non valorisables	191 297,53 €	191 439,35 €
<i>Dont TGAP</i>	54 332,98 €	62 146,37 €
Bois	22 031,35 €	24 212,53 €
Résidus de jardin	99 596,64 €	101 727,79 €
DDS	25 798,63 €	31 709,26 €
Total	368 343,05 €	375 977,21 €

Evolution de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** sur l'enfouissement (en € HT / T) :

2021	2022	2023	2024	2025
30 €	40 €	52 €	59 €	65 €

L'impact de cette hausse sur le budget du service est limité grâce à la maîtrise des tonnages.



Mise à disposition temporaire de bacs

1) Pour les événements festifs des communes ou associations :

En 2025, 6 structures ont fait appel à la communauté de communes dans le cadre d'événements festifs, pour un montant total facturé de 490,03 € (facturé directement aux organisateurs).

2) Pour les Citoyens Français Itinérants (CFI) :

Commune d'accueil	Prestataire collecte et traitement	Montant facturé à la CCVOO
Fontaine-Etoupefour	Sep Valorisation	947,45 €
Maltot	Sep Valorisation	968,00 €
Evrecy	Sep Valorisation	592,90 €
Vieux	Sep Valorisation	990,04 €
Total annuel TTC		3 498,39 €

CONCLUSION

Récapitulatif des quantités de déchets collectés sur le territoire

(hors communes gérées par le SMICTOM de la Bruyère)

		Tonnes collectées	Kg/hab
	OMR	1 891,60	106,8
	Emballages	1 175,06	66,3
	Verre	657,66	37,1
	Textile	102,90	5,8
Déchèteries	Non valorisable		
	Tout-venant	869,18	49,1
	Bois	358,86	20,3
	Carton	112,96	6,4
	Gravat	1 050,64	59,3
	Résidu de jardin	2 505,89	141,4
	Ferraille	199,74	11,3
	DEEE	160,92	9,1
	DDM	54,24	3,1
	Piles	1,29	0,1
	Ameublement		
	Jouets + ABJ > 80 cm	384,68	21,7
	Réemploi	2,40	0,1
	Plâtre	65,54	3,7
	Jouet + ABJ < 80 cm	4,02	0,2
	Huisserie	17,44	1,0
	ASL	7,57	0,4
		Total	9 622,57

En 2025, les usagers du territoire de la CCVOO ont produit 9 622,47 tonnes de déchets, soit 543,10 kg par habitant contre 605,88 kg en 2024.

ANNEXES

Annexe 1 : Tonnages textile collectés en 2025

Containers	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Poids total
BARON SUR ODON (Mairie) Chemin des Fresnes	400	220	320	375	530	530	560	445	630	390	275	670	5 345
BARON SUR ODON Déchetterie (2 D8)	270	314	621	474	297	868	572	1167	1350	607	593	751	7 884
ESQUAY NOTRE DAME (Locaux club foot) Rue des Sept Acres	195	345	540	425	475	400	565	320	675	545	365	470	5 320
EVRECY Intermarché Rue des Gallois	1765	1930	2075	1915	2060	2375	2510	2640	3035	2950	2645	2505	28 405
EVRECY Mairie Place du Général de Gaulle	235	640	380	385	310	395	425	580	625	500	315	445	5 235
FEUGUEROLLES BULLY (Salle polyvalente) Rue de la Place	625	430	590	675	470	380	560	655	1005	500	575	770	7 235
FONTAINE ETOUPEFOUR (Stade) Impasse du Stade Jules Quesnel	1085	1040	995	1325	1445	1495	1410	1455	1990	1730	1345	1245	16 560
GRAINVILLE SUR ODON Rue de Fribourg (à côté du château d'eau)	405	625	825	410	290	565	485	705	860	710	760	455	7 095
MALTOT Rue de Tournebride	530	480	775	975	675	930	810	735	1235	835	870	740	9 590
SAINTE HONORINE DU FAY Déchetterie (D36)	500	527	710	577	524	927	1410	1024	1581	743	654	1056	10 233
	6 010	6 551	7 831	7 536	7 076	8 865	9 307	9 726	12 986	9 510	8 397	9 107	102 902

Annexe 2 : Horaires d'ouverture des déchèteries

HORAIRES



*Les déchèteries sont fermées
les jours fériés.*

> BARON-SUR-ODON & SAINTE-HONORINE-DU-FAY

HEURES D'HIVER

du 15 octobre au 14 mars*

LUNDI	10h-12h	14h-17h
MARDI	FERMÉ	
MERCREDI	10h-12h	14h-17h
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	10h -12h	
SAMEDI	9h30 -12h	
DIMANCHE	FERMÉ	

HEURES D'ÉTÉ

du 15 mars au 14 octobre*

LUNDI	9h-12h	14h-18h
MARDI	FERMÉ	
MERCREDI	9h-12h	14h-18h
JEUDI	FERMÉ	
VENDREDI	9h-12h	
SAMEDI		
DIMANCHE	FERMÉ	

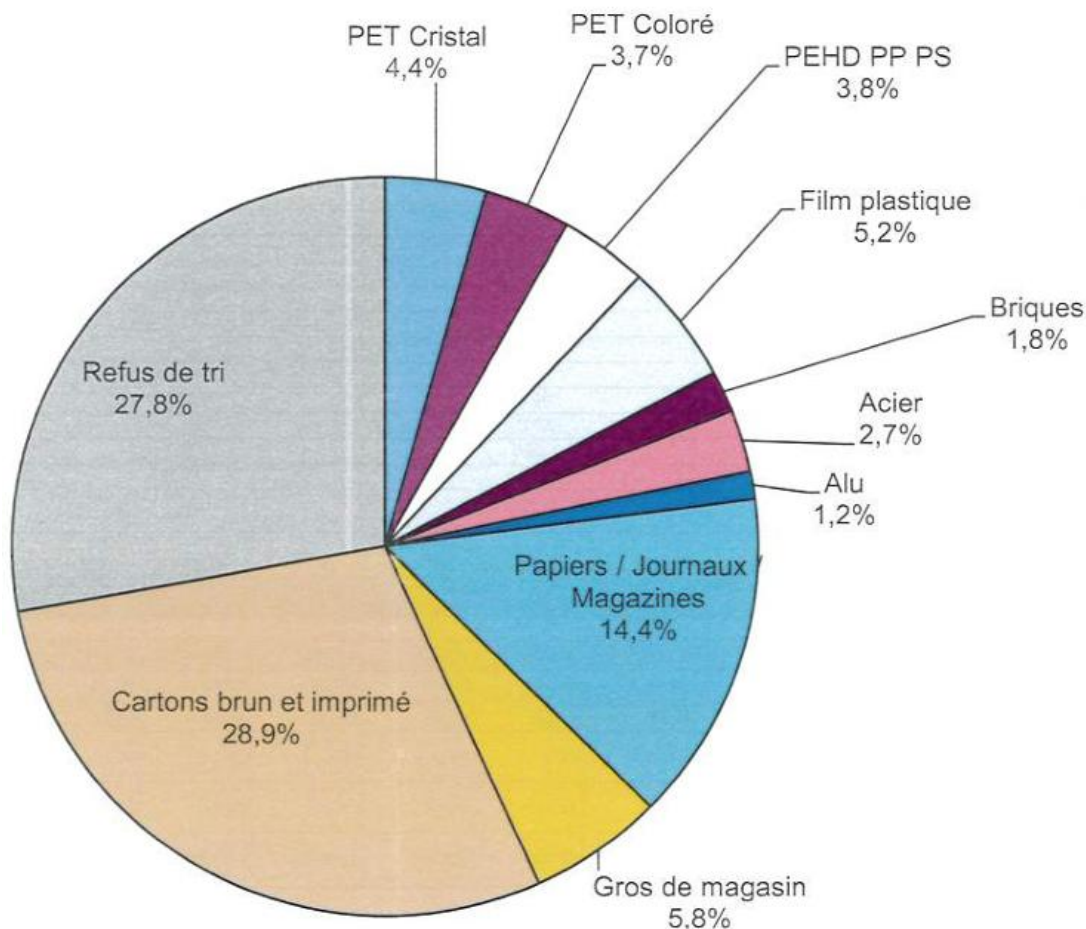
*Fermetures exceptionnelles les 24 et 31 décembre

Annexe 3 : Récapitulatif des tonnages 2025 traités par le Syvedac

Vallées de l'Orne et de l'Odon - Année 2025 (partie ex EOO)

Tonnages entrés en centre de tri	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25	TOTAL
Emballages PAP (Derichebourg - QDT Suez Blainville/Orne - CDT VALORPOLE 72 au Mans)	125,56	88,50	87,82	84,94	85,48	93,82	117,36	93,44	91,10	86,40	88,06	121,18	1 163,66
Emballages AV VOO (SEP - QDT Suez Blainville/Orne - CDT VALORPOLE 72)	0,00	1,50	0,00	1,22	2,14	0,00	0,00	1,96	0,82	0,00	2,26	1,50	11,40
Total Emballages PAP+AV (1)	125,56	90,00	87,82	86,16	87,62	93,82	117,36	95,40	91,92	86,40	90,32	122,68	1 175,06
Verre AV (SEP - PF SEP Fontaine Etoupefour) (2)	64,34	47,32	51,32	59,96	55,12	62,56	65,82	49,70	56,82	46,08	50,58	48,04	657,66
OM VOO (Véolia - UVE Colombelles)	151,02	144,22	159,20	170,36	162,80	148,44	152,88	138,48	172,22	186,68	150,66	154,64	1 891,60
Déchets verts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encombrants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cartons des déchèteries	8,04	9,14	11,12	9,08	8,70	8,09	9,20	11,18	10,64	9,13	4,74	13,900	112,956
Production trimestrielle	T1			T2			T3			T4 (*)			TOTAL annuel (en tonnes)
PET Cristal	13,35			11,76			13,40			13,16			51,67
PET Coloré	11,34			9,97			11,37			11,16			43,84
PEHD PP PS	11,62			10,23			11,66			11,44			44,95
Film plastique	15,90			13,88			15,94			15,64			61,45
Briques	5,51			4,84			5,52			5,42			21,29
Acier	8,20			7,22			8,23			8,08			31,72
Alu	3,74			3,29			3,75			3,68			14,46
Papiers / Journaux / Magazines	43,58			38,78			43,96			43,39			169,72
Gros de magasin	17,66			15,65			17,78			17,51			68,61
Cartons brun et imprimé	88,00			77,38			88,23			86,57			340,18
Refus de tri	84,49			74,50			84,83			83,35			327,17
Total Emballages hors refus (4)	218,89			183,10			219,94			219,06			847,88
Verre (2)	162,98			177,64			172,34			144,70			657,66
Total recyclé (5 = 2+4)	381,87			370,74			392,18			363,76			1 505,94
Total OM (3)	454,44			481,60			463,58			491,68			1 891,60
Coefficient de performance = 5/(1+2+3)	41,5%			40,0%			41,7%			38,5%			40,4%

Annexe 4 : Composition des collectes sélectives d'emballage 2025



Annexe 5 : Performance de tri 2025

En tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2024 - 2025
Ordures ménagères	2 238,02	2 293,04	2 286,04	2 208,98	2 101,32	1 928,47	1 891,60	-1,9%
Collecte sélective emballages	992,72	1 063,98	1 229,26	1 112,14	1 092,50	1 153,92	1 175,06	1,8%
Cartons de déchèteries	102,52	93,57	126,09	119,53	129,53	114,00	112,96	-0,9%
Verre	697,89	663,57	706,00	720,11	660,30	672,82	657,66	-2,3%
Encombrants	7,22	4,38	-	5,90	-	-	-	
Déchets verts	-	-	-	-	-	-	-	
Total déchets traités par SYVEDAC	4 038,37	4 118,54	4 347,39	4 166,66	3 983,65	3 869,21	3 837,28	-7,1%

Evolution de la performance par matériaux en sortie de centre de tri (en tonnes)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2024 - 2025
Plastique	146,39	166,44	197,79	156,07	237,60	239,31	201,90	-15,6%
Briques alimentaires (ELA)	22,54	20,73	21,02	15,95	21,41	59,72	21,29	-64,3%
Cartons bruns + cartons imprimés (EMR)	305,22	252,94	376,00	218,39	206,88	298,75	340,18	13,9%
Acier	54,57	41,09	40,39	31,49	36,67	29,08	31,72	9,1%
Aluminium	6,04	5,44	6,67	7,66	11,47	9,70	14,46	49,2%
Papiers / Journaux / Magazines	466,47	267,74	198,75	287,84	201,93	184,88	169,72	-8,2%
Gros de Magasin - Mix Fibreux	36,49	133,85	153,91	129,47	122,43	97,81	68,61	-29,9%
TOTAL	1 037,73	888,22	994,52	846,88	838,37	919,25	847,88	-7,8%

Taux de refus collecte sélective emballages (ancienne méthode)								
Modification des résultats (exclusion valeurs extrêmes + valorisation bon refus)	20,1%	16,5%	19,1%	23,9%	23,3%	23,8%		
Taux de refus collecte sélective emballages (données brutes)						28,4%	27,8%	-0,6%
Coefficient de performance pour solde du tri	37,9%	38,6%	40,3%	38,8%	38,9%	41,3%	40,4%	-0,9%